

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 58
Nombre de pouvoirs : 9
Excusés : 7

N° de l'ordre du jour :

2013.09.14 : Acceptation d'une subvention de TYCO, affectée à un projet d'impression et de diffusion de plaquettes promotionnelles.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu l'article L.1233-84 du Code du travail, traitant des dispositions relatives aux fonds de revitalisation ;

Considérant la convention de revitalisation TYCO Fire & Integrated Solutions France SAS, signée avec l'Etat le 26 mai 2010, et son avenant signé le 2 avril 2012 ;

Considérant le projet porté par des représentants des jeunes entreprises de la pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc, d'élaborer un livret pour faire connaître dans leur bassin de vie leurs services « business to business » ;

Ouverte depuis le 22 mars 2012, la pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc accueille actuellement 22 jeunes entreprises. A leur initiative, celles-ci ont décidé de se regrouper pour créer un livret présentant leurs structures et leurs services, afin de démarcher conjointement les principaux décideurs économiques du territoire susceptibles de passer des contrats ou des marchés avec elles.

Les jeunes entreprises font leur affaire de l'élaboration du livret, dans lequel il sera intégré une présentation générale de la pépinière d'entreprises.

Elles ont en revanche sollicité l'appui en ingénierie de la communauté d'agglomération pour imprimer et diffuser ce livret, par voie postale, auprès d'une centaine de correspondants ciblés issus de notre base de contacts.

Le coût de l'impression et la diffusion de ces livrets est estimé à environ 7 000 €.

Impliquée pour le soutien des entreprises du territoire, la société TYCO Fire & Integrated Solutions France SAS a accepté de prendre en charge cette dépense, au titre de sa convention de revitalisation signée avec l'Etat le 26 mai 2010 et modifiée par voie d'avenant le 2 avril 2012. Sa démarche a reçu l'aval de l'Etat (DIRECTE).

En conséquence, une convention encadre les modalités de cette subvention que l'on peut présenter comme un don grevé de la condition d'être utilisé dans le cadre du projet de diffusion des livrets élaborés par les jeunes entreprises de la pépinière de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention et autorise son Président à la signer ;*
- 2) *impute la recette de 7 000 € HT sur le budget de la direction de la communication : COM 901-7478 « participations autres organismes ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130924-2013092414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2013